

## Appel à candidature pour une installation ou confortation agricole en production maraîchère à Molière-Cavaillac - Juin 2023

### Contexte :



Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes du Pays Viganais souhaite faciliter l'installation et la confortation de fermes sur son territoire. Dans cette démarche, elle met en lien des producteurs, ou porteurs de projet recherchant des terres et des propriétaires qui ont du terrain à vendre ou à mettre en fermage.

Le Mas Cavaillac porte un projet global autour de l'agriculture et de l'alimentation. L'AEMC (Association Éducative Mas Cavaillac) est gestionnaire de plusieurs établissements sur tout le territoire Gardois. Sensible aux enjeux environnementaux et à la qualité de l'alimentation, le Mas Cavaillac souhaite relocaliser l'approvisionnement de sa cuisine centrale qui fournit 250 repas/jour tout au long de l'année.

Le projet du Mas Cavaillac est d'installer un maraîcher sur une parcelle de 5 000 m<sup>2</sup> qui se trouve à côté du siège de l'association à Molière-Cavaillac, afin d'assurer l'approvisionnement en légumes de saison de sa cuisine centrale.



## Le terrain :

- ✓ Terrain plat de 5000 m<sup>2</sup> cultivables en maraîchage , travaillé en agriculture biologique il y a 2 ans. A part cela, la terre est en friche depuis de nombreuses années.
- ✓ Accessible par la route. Un accès indépendant au terrain est prévu en voiture et camion.
- ✓ Qualité de la terre : bonne.
- ✓ Il sera nécessaire de faire un forage (précédent devis estimé à 6 000€). Le Mas Cavaillac prend à sa charge la moitié du prix du forage ; le reste étant à discuter en fonction de la durée de l'installation.
- ✓ Une serre pourra être installée
- ✓ L'électricité est sur place, il y a possibilité d'installer une clôture.
- ✓ Parcelles sur commune sous RNU (Règlement National d'Urbanisme), PLUi en cours d'élaboration.

Appel à candidature pour 5 000 m<sup>2</sup> :  
Association éducative Mas Cavaillac



### **Les conditions :**

- ✓ La parcelle devra être cultivée en maraîchage biologique ou raisonné.
- ✓ Un commodat écrit de 2 ans sera, dans un premier temps, proposé au candidat. Si au terme de ces 2 ans, les deux parties sont satisfaites, un bail rural de 9 ans sera signé avec le Mas Cavaillac.
- ✓ Le Mas Cavaillac demande à ce que le producteur s'engage à fournir en partie, sa cuisine centrale en légumes de saison. La cuisine se trouve en bordure de la parcelle à cultiver. Les prix seront discutés avec le Mas Cavaillac qui s'engage à les acheter à un prix juste pour le producteur. Un contrat commercial liera les deux parties.

Durant les 2 ans de commodat, la Communauté de Communes s'engage à réaliser plusieurs visites au candidat installé et au Mas Cavaillac pour s'assurer du bon déroulement de l'installation.

### **Profil du candidat recherché :**

- ✓ Le candidat peut-être déjà agriculteur ou porteur de projet.
- ✓ Dans le cas d'une première installation, nous privilégierons les personnes qui sont accompagnées par les structures d'appui à l'installation (Addear, Chambre d'Agriculture) et ayant une expérience de plusieurs années en maraîchage.
- ✓ Ayant une sensibilité pour les projets sociaux. Si le candidat est intéressé, il pourra travailler avec le Mas Cavaillac sur l'accueil d'enfants au jardin. Cela se traduira sous forme de prestations.

### **Éléments demandés pour le dépôt des candidatures :**

- ✓ Présentation des candidats, de leurs motivations et de leur parcours. Lien au territoire.
- ✓ Une présentation la plus détaillée possible du projet agricole (cultures et productions envisagées, investissements, perspectives de commercialisation...)

### **Calendrier :**

Installation prévue à l'automne 2023 pour des premières productions au printemps 2024.  
Dépôt des candidatures à adresser avant le 15 septembre 2023 à [pat@cc-paysviganais.fr](mailto:pat@cc-paysviganais.fr)  
Prises de contact et visites de terrain fin septembre.